

## Promoteur d'un mieux-vivre ensemble !

Accompagnée par son actionnaire de référence, le **Groupe PROCIVIS Nord**, la Société Régionale des Cités Jardins considère les nouvelles attentes du marché de l'habitat conventionné comme autant de défis à relever pour demain.

La SRCJ affiche ainsi son dynamisme à travers la réhabilitation de son parc et la construction de plusieurs centaines de logements individuels et collectifs par an qui répondent aux exigences environnementales et de fonctionnement.

Forte de son expérience et acteur de poids, la SRCJ souhaite pourtant conserver une échelle humaine qui lui permet de rester attentive aux préoccupations de ses clients et partenaires. Elle est aujourd'hui un interlocuteur de référence pour l'ensemble des élus et collectivités de la région Nord-Pas de Calais, soucieux de favoriser l'émergence d'un habitat de qualité sur leur territoire.



Photo aux idées reçues / 480 753 209 00033 RCS Lille. Crédits photos : Dominique Coulier / Shutterstock - Masterfile. Perspectives non contractuelles. LD30. Concept Archi. Imprimé sur papier recyclé.



Groupe  
Procivis  
Nord

7, rue de Tenremonde - BP 187 - 59029 Lille  
Tél. 0811 14 00 02 - Fax. 03 20 42 91 04  
[www.srcj.fr](http://www.srcj.fr)

Société anonyme d'HLM - Capital 350 567 € - RCS Lille 454 501 289

SOCIÉTÉ RÉGIONALE  
DES CITÉS JARDINS  
**srcj**



SOCIÉTÉ RÉGIONALE  
DES CITÉS JARDINS  
**srcj**

Bâtitseur de vies...

## Être bâtisseur de vies

Depuis plus de cent ans, la Société Régionale des Cités Jardins **construit, loue et vend des logements de qualité**, contribuant ainsi à l'aménagement **des villes, des quartiers et des campagnes dans la région Nord-Pas de Calais**.

Nos activités s'articulent autour de **3 métiers complémentaires** : la gestion d'un parc locatif de logements individuels et collectifs, la construction de logements neufs destinés à la location ainsi que l'accession à la propriété via le dispositif du PSLA (Prêt Social Location Accession) et la vente de patrimoine.

Soucieux du bien-être de nos clients, **notre ambition est de bâtir des logements où il fait bon vivre et d'être présents, dès qu'ils en ont besoin, à chaque étape importante de leur vie.**

**C'est ça, être bâtisseur de vies** : plus qu'un slogan, **une véritable vocation qui implique de trouver les meilleures solutions pour offrir un logement adapté aux attentes de chacun** : famille avec enfants, jeune couple qui s'installe, personne âgée, personne seule, en situation de handicap ou d'exclusion.

## Créateur de solutions

Avec un parc locatif de près de 5 000 logements, **la Société Régionale des Cités Jardins est présente dans plus d'une centaine de communes sur l'ensemble du territoire régional.**

Historiquement construite autour de l'habitat individuel, **notre offre s'est enrichie au fil des ans de programmes locatifs d'habitat collectif.**

Aujourd'hui encore, **nous étoffons notre parc et appréhendons de nouvelles formes d'habitat en réponse aux évolutions de la société et aux nouveaux besoins exprimés par nos clients et partenaires** au travers d'une diversité de logements, de l'individuel au collectif en passant par les hébergements dédiés (personnes âgées, jeunes, travailleurs, réinsertion).

En conservant comme priorité de **favoriser la diversité dans nos logements**, nous nous employons, chaque jour à créer des lieux de vie durables et citoyens pour tous et **à préserver l'identité et l'héritage culturel de chaque quartier.**

## Faciliter l'accession sociale à la propriété

Pour faciliter le parcours résidentiel de ses locataires, mais aussi pour permettre au plus grand nombre de **devenir propriétaire**, la SRCJ s'est résolument engagée dans l'accession sociale à la propriété en proposant des solutions sécurisées et personnalisées au travers du PSLA ou de la vente de patrimoine.

### La Location Accession : une accession sécurisée

Le Prêt Social Location Accession (PSLA) est un dispositif d'accession sociale à la propriété créé par l'Etat. **Il permet aux familles, sous plafonds de ressources, de devenir propriétaires de leur résidence principale (logements neufs) dans des opérations agréées par l'Etat.**

Le PSLA s'appuie sur **une formule originale et se déroule en deux temps** :

- Une 1<sup>ère</sup> phase locative au cours de laquelle le ménage entre dans son logement en tant que « locataire-accédant »
- Une 2<sup>ème</sup> phase d'accession au cours de laquelle le ménage peut lever l'option d'achat et ainsi devenir propriétaire.

**Le PSLA permet, en outre, aux acquéreurs de bénéficier d'aides fiscales spécifiques et d'atouts indéniables :**

- TVA réduite à 7 % au lieu de 19,6 %
- Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans à compter de l'achèvement de la construction.
- Possibilité de bénéficier de "l'A.P.L Accession" (Aide Personnalisée au Logement) dès la phase "locative".
- Possibilité de bénéficier du Prêt à Taux Zéro +
- Garanties de relogement et de rachat en cas d'accident de la vie.
- Accompagnement par les équipes de la SRCJ durant toute la phase "locative".
- Garantie d'un logement de qualité.

